

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans le dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne à PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 Octobre 1876.

LA NOUVELLE SESSION DES CHAMBRES.

La session extraordinaire qui s'ouvre à la fin de ce mois a pour but unique la continuation de la discussion du budget, qu'il importe de terminer. Le principal intérêt portera sur le budget des cultes, et le Sénat deviendra surtout l'objet de l'attention publique.

La presse républicaine, fidèle à son habitude de transporter dans toutes les questions l'interprétation révolutionnaire, n'a pas hésité à attribuer à la Chambre des députés, en matière de budget, un pouvoir supérieur; mais il est démontré par les traditions constitutionnelles et par les déclarations mêmes de la commission du règlement au Sénat que les droits des deux Chambres sont égaux.

Le Sénat va donc aborder dans la plénitude de son droit et de sa puissance législative les crédits si brutalement rejetés. La France des gens de bien attend de la Chambre haute des actes de justice et de redressement.

Le Sénat, dans l'intérêt des fortes études ecclésiastiques, préservera l'École des Carmes de rigueurs inintelligentes et imméritées; il maintiendra l'institution de Sainte-Geneviève où les situations sont conquises au prix du travail et du mérite. Il ne permettra pas que l'on restreigne les moyens de recrutement sacerdotal.

Les temps de révolution ne sont pas favorables aux vocations, et le retranchement des bourses ferait brèche dans le sanctuaire. Faudra-t-il fermer la vieille et illustre ba-

silique de Saint-Denis? Il le faudrait si le chapitre de Saint-Denis disparaissait et si cette retraite venait à manquer à de vieux évêques hors d'état de porter le fardeau pastoral.

Quoi de plus juste que de rendre moins difficile et moins misérable la position des desservants dans les campagnes, de ces pauvres prêtres, vrais amis de ceux qui sont pauvres comme eux! Le régime démocratique a la prétention d'étendre particulièrement sa sollicitude sur les services modestes; suffira-t-il que l'on porte la soutane pour être méconnu, délaissé, et pour que le dévouement obscur soit comme non avenu?

Lorsqu'on remue un budget de près de trois milliards, il est honteux qu'une légère amélioration dans l'existence des pauvres desservants puisse devenir un sujet de division.

Enfin le Sénat devra s'armer de résolution et d'énergie en face de la question de l'armée militaire. Il s'agit du respect de la loi, sans lequel plus rien ne serait possible, et de la liberté de conscience, sans laquelle toute dignité humaine cesserait d'exister.

Aholir des lois par voie de suppression de crédits serait la plus singulière, la moins loyale, la plus incorrecte des inventions révolutionnaires, et la République mériterait d'être bafouée si elle se jouait de cette liberté de conscience dont elle a coutume de tant parler.

Or, dans le service militaire, et surtout quand tout le monde est soldat, que deviendrait la liberté religieuse, si la pratique des devoirs chrétiens devenait impossible sous les drapeaux?

Nous n'insisterons pas. La deuxième lettre du cardinal-archevêque de Paris a épuisé la matière; il faut conclure comme le cardinal, ou renoncer au bon sens. Nous avons quelque raison d'espérer que l'attitude de M. le président du conseil, dans l'importante discussion du budget des cultes, s'inspirera du respect de la loi, des pensées d'équité et du vœu des gens de bien. POUJOLAT.

Chronique générale.

LES CONDITIONS DE PAIX DE LA PORTE.

Il n'est heureusement pas question, dans le programme de la Porte, lequel est connu aujourd'hui, de l'occupation d'Alexinatz, comme le bruit en avait couru. Mais ces conditions, quand on les examine attentivement, n'en paraissent pas plus favorables au maintien de la paix.

Elles nous inspirent deux réflexions. La première, c'est que toutes les réclamations de l'Europe, les projets de réformes, sont passés sous silence, comme si la Porte ne s'en inquiétait plus.

La seconde, c'est que l'exécution de ces conditions met en cause toute l'Europe, puisqu'elle exige une surveillance active pour empêcher tout secours d'hommes et d'argent d'arriver soit en Serbie, soit dans les provinces insurgées. Or, ce point nous paraît présenter d'insurmontables difficultés, car il est impossible que dans le délai de six mois il n'y ait pas en Serbie ou en Bosnie quelque nouvelle formation de bandes ou quelque arrivée de volontaires. L'Europe tout entière doit-elle servir de gendarme responsable pour l'empêcher?

Dès le premier moment, la nouvelle d'un armistice de six mois a été accueillie par toute la presse, française et étrangère, avec méfiance; la lecture des conditions de la Porte ne fera que confirmer ce sentiment. On ne croit pas généralement qu'une solution soit possible par le moyen que propose la Porte; et la Porte elle-même n'y croit pas, puisqu'elle garde le silence sur toutes les réclamations de l'Europe formulées en dernier lieu par l'Angleterre; — elle ne veut donc que gagner du temps.

Cette manière de voir est partagée même par les journaux qui semblaient favorables à la Turquie.

Les bruits de la retraite de M. Dufaure, annoncée ces jours-ci par un journal de Paris comme résolue pour « ne pas empêcher l'homogénéité du cabinet, » sont absolument dénués de fondement, car nous apprenons d'une source sûre que les idées de M. Dufaure relativement au maintien intégral du budget des cultes seront soutenues par tout le cabinet, qui se solidariserait, dans cette circonstance, avec l'honorable président du conseil.

On voit qu'il ne peut être question en ce moment de la désagrégation du ministère actuel.

Plusieurs municipalités des départements viennent d'être invitées par les préfets à s'occuper sans retard de la constitution d'un corps de sapeurs-pompiers. Les préfets doivent rendre compte au ministre des décisions qui seront prises.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'il fallait qu'avant trois ans toutes les casernes dont la nouvelle organisation de l'armée avait nécessité la construction fussent occupées sur tous les points de la France.

Sur la question des honneurs militaires, nous apprenons que M. le ministre de la guerre, loin de vouloir faire naître un conflit dans les attributions ministérielles, s'en est remis à l'interprétation de ses collègues de la justice et de l'intérieur pour décider de la question.

Il paraît que dans plusieurs localités où les élections municipales ont eu lieu le 8 octobre, quelques-uns des maires élus n'ont pas les 25 ans réglementaires. Dans d'autres endroits, notamment dans le Calvados, on a malheureusement constaté que l'administration municipale n'avait pu se constituer et rédiger le procès-verbal d'installation: maire,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SCULPTEUR

DE LA FORÊT-NOIRE.

(Suite et fin.)

Le marchand fut introduit. Il venait, en effet, proposer une affaire à Herman; mais la vue de la chambre dans laquelle le jeune sculpteur travaillait et de son ameublement modeste sembla le frapper.

Il regarda assez froidement des figurines que celui-ci lui présenta. Duvert s'en aperçut.

— Je suis fâché que vous montriez tout cela ici, maister, dit-il à Herman; le jour est mauvais, et l'on ne peut juger de la finesse du travail. Si monsieur veut passer à votre atelier...

— Ah! le maister a un atelier, observa le marchand.

— On le lui prépare, aussi le trouvez-vous campé dans un chenil. Mais il aura, sous peu de jours, le plus beau logement d'artiste qui soit à Paris; une

véritable galerie italienne, donnant sur un jardin; trois mille francs de loyer! Mais nos artistes vivent aujourd'hui comme de grands seigneurs.

— Et c'est nous qui sommes leurs banquiers, observa le marchand avec un gros rire.

— Dites-leurs prêtres, monsieur, leurs intendants... En vous passant par les mains, leurs œuvres vous enrichissent. Mais pardon... vous savez qu'on nous attend, maister; terminez vite avec monsieur, je vous prie.

Tout cela avait été dit d'un ton si leste et si assuré, que Cloffer en était demeuré comme étourdi.

Le marchand, dont ces confidences avaient complètement changé les manières, s'empressa de faire à Herman des propositions que celui-ci accepta, et se retira avec de grandes démonstrations de politesse.

A peine eut-il disparu que Duvert se laissa tomber sur une chaise en éclatant de rire.

— Pour Dieu! que signifie cette plaisanterie, et que venez-vous de lui dire? demanda Cloffer.

— Ce n'est point une plaisanterie, répondit le journaliste, car si vous n'avez point encore l'atelier dont je lui ai parlé, il faut que vous l'ayez.

— Comment?

— N'avez-vous donc point vu l'impression que votre chambre d'hôtel garni a produite sur cet honnête trafiquant? En vous voyant si mal logé, il a

été au moment de ne vous point faire de proposition.

— Mais qu'importe mon logement, puisqu'il voyait mes œuvres!

— Mon Dieu! maister, vous êtes aussi par trop Allemand. Ne comprenez-vous donc point que pour juger l'œuvre il faut plus de science et de goût que n'en a cet homme? Qu'importe d'ailleurs à M. Lorieux le mérite? ce qu'il veut c'est un sculpteur en vogue, dont il puisse bien vendre les productions; et l'opulence de l'artiste est la meilleure preuve de son succès. Vous oubliez toujours, Herman, que vous n'êtes plus dans la Forêt-Noire, travaillant selon votre fantaisie, mais à Paris, où vous travaillez pour le goût des autres.

— Hélas! vous avez raison, dit Cloffer en soupirant.

— C'est un apprentissage à faire, reprit Duvert. Vous ne pouvez non plus continuer à vivre dans la solitude; il faut que l'on vous voie dans le monde: une soirée dans certains salons servira plus à votre réputation qu'un chef-d'œuvre.

— Ainsi, dit Herman, ce n'est pas assez d'avoir perdu la liberté de mes inspirations, il faut encore renoncer à la liberté de vivre selon mes goûts.

— Il faut réussir, reprit Duvert, tout est là. Désormais vous ne devez avoir qu'une pensée et qu'un but: faire parler de vous.

Cloffer s'efforça de suivre les conseils de Duvert et il ne tarda point à en reconnaître la justesse.

Sa réputation grandit en quelques mois au-delà de toute espérance, et le prix de ses œuvres s'éleva d'autant.

L'article de Duvert avait été accepté comme notice biographique; on répétait partout le nom du jeune Allemand en racontant les circonstances romanesques de sa vie; on le montrait de loin aux premières représentations des théâtres; on donnait des détails sur ses opinions et sur ses habitudes.

Herman se laissa aller à ce doux flot de la mode qui l'élevait sans qu'il eût pour ainsi dire besoin de s'aider lui-même.

Tous les instincts orgueilleux qui étaient demeurés jusqu'alors endormis dans son âme s'éveillaient insensiblement.

On parlait si haut de son génie qu'il finit par y croire et par accepter l'admiration générale comme un hommage qui lui était dû.

Malheureusement sa réussite avait excité, comme toujours, d'ardentes jalousies.

Jusqu'alors il n'avait connu que les douceurs du succès; il ne tarda pas à en sentir l'amertume.

Un article inséré dans un journal ennemi de celui auquel travaillait Duvert, commença l'attaque par un examen des œuvres d'Herman.

adjoints et conseillers municipaux ne savaient ni lire ni écrire.

Une nouvelle invraisemblable des Droits de l'Homme: M. Gambetta se déciderait, dit-on, à comparaitre enfin devant ses électeurs de Belleville dans une réunion privée, à la salle Graffard, demain 17 octobre.

Voici, sur le nombre des maires réélus, un aveu de l'Evénement qui a son prix:

« On remarque dans presque tous les départements que la proportion des maires réélus est très-considérable; elle est généralement des quatre cinquièmes. »

LE PATRIOTISME REPUBLICAIN.

Il a été dit une phrase abominable au Congrès ouvrier de la rue d'Arras; c'est un citoyen nommé Hardy qui a proféré cette chose monstrueuse qui n'a pas été étouffée sous les huées et les sifflets indignés de l'auditoire, comme elle eût dû l'être.

Il s'agit naturellement du droit aux grèves et de l'augmentation illimitée des salaires — cette réverie inepte et criminelle de certaines corporations ouvrières de Paris!

Pour se mettre en grève, toutes les fois que les patrons ne pourront ou ne voudront pas accorder aux ouvriers qu'ils emploient les augmentations qu'ils réclament — le peuvent-ils d'abord? — pour se mettre en grève, il faut que les ouvriers aient de quoi vivre sans travailler jusqu'à ce que les patrons (l'infâme capital!) aient capitulé.

Or, ils ne peuvent pas. Il faut, paraît-il, en bonne et vraie République, que ce soit l'Etat qui subviennne à ces dépenses, indéfiniment renouvelées. C'est à lui de donner l'existence à ces travailleurs quand ils ne voudront pas travailler! Admirable raisonnement du citoyen Hardy!

Soit! Mais... où l'Etat prendra-t-il l'argent pour subvenir aux dépenses énormes que nécessiteront des grèves?

Et le citoyen Hardy déclare nettement ceci, d'une voix ferme:

— Qu'on supprime le budget de la guerre, et qu'on l'attribue à cette dépense! QUE NOUS IMPORTÉ, APRÈS TOUT, QUE LA FRANCE SOIT PLUS OU MOINS ARMÉE, ET L'ALLEMAGNE PLUS OU MOINS PUISSANTE!

Cela a été dit! Un homme s'est trouvé pour exprimer cette horrible impiété! Cet homme se dit ouvrier et Français, et prétend soutenir les légitimes revendications des travailleurs! Il a dit cela, et on ne l'a pas hué et pas chassé de la tribune où il venait de professer cette chose scélérate, ce crime de lèse-patrie!

Ainsi donc, voilà où nous en sommes! Voilà à quel degré de férocité intéressée et égoïste, des hommes ont pu arriver! Plus de France, plus d'armée! Que la patrie succombe et périsse! Qu'importe? Pourvu que le citoyen puisse faire grève (c'est-à-dire ne

pas travailler), et vivre cependant, en faisant chanter les patrons!

Tout cela est triste et fait naître de pénibles réflexions. Notre pays est-il donc si malade que cet homme ait pu proclamer cet infamie impunément!

C'est, du reste, un symptôme général que cette levée de boucliers de tous les mécontents de la société humaine. Ils exagèrent leurs droits, ils élèvent des prétentions folles à des revendications impossibles; ils s'indignent et s'insurgent contre tout ce qui existe, ne se rendant pas compte que chacun a en main les éléments de sa propre prospérité, que l'homme ne vaut que par son travail et son intelligence, et que toutes les déclamations du monde ne peuvent rien contre l'ordre des choses établi, parce qu'il est profondément logique, et qu'il ne peut pas être autre que ce qu'il est.

Nous croyons savoir de source très-sûre que M. Goschen, en partant pour l'Egypte, emporte les pouvoirs de toutes les puissances intéressées, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, etc., pour signifier au khédivé que la réforme judiciaire ne doit pas être un vain mot.

Le khédivé, frappé de soixante et quelques condamnations, se moque un peu de la justice, en empêchant l'exécution des jugements.

M. Goschen a pour mission de lui déclarer que les puissances ont l'intention de garantir l'exécution de ces jugements, et entendent que le khédivé en soit responsable aussi bien sur sa liste civile que sur son domaine privé.

Le Peuple publie une pétition à la Chambre des députés, qui circule dans la ville de Marseille et qui est dirigée contre les compagnies d'allumettes. D'après les signataires de cette pétition, le monopole accordé à ces compagnies aurait causé de graves préjudices à certaines industries de Marseille, telles que celles du phosphore, du soufre, du carton, du papier, du coton, de la stéarine, etc.

UN SOUVENIR DE JEUNESSE.

Dans un règlement sur une association pour l'observation du repos du dimanche, nous lisons ce qui suit:

« Les membres du conseil sont choisis par M^{re} l'évêque de Soissons. »

» Conseil central.
» Président d'honneur, M^{re} l'évêque de Soissons.

» Président, M. l'abbé Hocquet, vicaire général.

» Vice-présidents, MM. Grévin-Letellier, ancien magistrat; Leclerc et Lapradrie (Jules), propriétaire.

» Secrétaïres, MM. DE MARCÈRE, substitut du procureur impérial, etc... »

Il faut croire que M. de Marcère a bien changé depuis qu'il est devenu ministre de

la République. Aujourd'hui, il cherche quelle ou ministre de la guerre parce que celui-ci, conformément aux règlements, ne veut pas permettre de rendre les honneurs militaires aux membres de la Légion d'Honneur qui se font enterrer civilement.

AUTRE SOUVENIR DE JEUNESSE.

Le hasard a parfois de curieux rapprochements, et celui-ci en est un assurément.

Savez-vous quel est le nom du jeune attaché du cabinet du ministre de la justice qui fut chargé de copier pour l'imprimerie nationale les décrets préliminaires du coup d'Etat du 2 décembre?

Cherchez. Cet attaché est devenu depuis procureur impérial: l'Empire le bombardait à trente-huit ans conseiller... Vous ne devinez pas encore?

Eh bien, il fut depuis député, puis sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, puis ministre de ce département.

Ce serait M. de Marcère?

Vous y êtes, c'est M. de Marcère lui-même.

Etranger.

LES RÉFORMES DE LA PORTE.

Outre la note concernant l'armistice, la Sublime-Porte a remis aux ambassadeurs une autre note exposant les institutions dont le sultan vient de doter l'empire.

Le résumé de cette seconde note, qui constitue la réponse indirecte de la Porte aux puissances relativement à l'autonomie demandée pour la Bosnie et l'Herzégovine, peut se résumer comme suit:

« Une Assemblée générale, composée de membres élus par les habitants des vilayets et de la capitale, sera convoquée à Constantinople.

» Cette Assemblée, dont la session annuelle sera de trois mois, aura pour mandat de voter les impôts et les budgets de l'empire.

» Une autre Assemblée, dont les membres seront nommés par l'Etat, sera investie, dans des limites restreintes et bien définies, des attributions d'un Sénat.

» Une commission instituée à la Sublime-Porte, sous la présidence de S. A. Midhat pacha, et composée de hauts fonctionnaires musulmans et chrétiens, élabore en ce moment la loi concernant les détails relatifs à la constitution de ces deux grands corps d'Etat.

» Une autre loi relative à la réorganisation de l'administration des provinces assurera l'exécution des prescriptions contenues dans la loi actuelle des vilayets en étendant, dans une large mesure, les droits d'élection, et comprendra en même temps les réformes pratiques qu'on a désiré voir introduire dans les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Il ne pouvait croire encore que celui-ci n'eût point exagéré. Mais il reconnut bien vite la vérité de tout ce qu'il lui avait dit.

Après s'être accoutumé aux enivrements du triomphe, il fallut repasser par toutes ces sollicitations pénibles du début, retrouver les repoussoirs dont on avait perdu l'habitude, accepter enfin toutes les douleurs et toute la honte de l'oubli.

Ces épreuves étaient au-dessus des forces d'Herman. Il lutta quelque temps; mais enfin un jour, après un nouveau refus plus sensible que tous les autres, il courut à son atelier, fit appeler un marchand, vendit tout, paya ce qu'il devait, et reprenant le bâton d'épines qu'il avait suspendu au-dessus de la porte comme trophée:

— C'est assez d'humiliations, murmura-t-il; retournons à la forêt.

Il sortit de Paris par la même barrière qu'il avait franchie quatre années auparavant pour y arriver; mais, hélas! toutes les espérances qu'il portait alors en lui s'étaient évanouies; venu heureux, jeune et fort, il s'en alla désespéré, vieilli et mortellement atteint!

— Mais c'est horrible! s'écria Herman. Quoi, un an a suffi pour m'enlever...

— Ce qu'un an avait suffi pour vous donner, acheva Duvert... Pourquoi en être surpris? La vogue s'en va comme elle est venue.

— Mais que devenir alors?

— Cherchez, mon cher maister; vous pouvez vous faire peintre, poète ou comédien; ce sera une transformation, et peut-être l'intérêt public vous reviendra-t-il.

Herman ne répondit rien et quitta le journaliste.

» Les conseils généraux des provinces auront le droit de veiller à l'exécution des lois et des règlements, et, pour ne pas laisser le pouvoir exécutif sans contrôle dans l'intervalle des différentes sessions, des conseils d'administration, tirant également leur origine de l'élection populaire, auront à expédier les affaires qui rentreront dans les attributions des conseils généraux et à surveiller les agents de l'administration locale de manière à ce qu'ils ne s'écarterent pas des dispositions des lois et des règlements, et ne se laissent point entraîner à des actes arbitraires.

» En outre, il a été décidé d'améliorer le mode d'assiette et de perception des impôts partout dans l'empire, d'imprimer aux conseils municipaux tout le développement qu'ils comportent, de leur affecter une partie des revenus publics, de réorganiser la police, en un mot, de faire passer dans le domaine des faits et de la vérité tous les progrès que peut procurer une organisation provinciale aussi complète que possible.

» Ces différentes institutions répondent pleinement aux vœux exprimés par les puissances et donnent partout satisfaction aux besoins généralement sentis d'une amélioration radicale; ils offrent des garanties sûres de bonne administration.

La réflexion finale vient-elle de Constantinople ou a-t-elle été ajoutée par l'officiense Agence? Nous l'ignorons, mais quelle qu'en soit la source, elle est d'un optimisme ridicule. En somme, dans ces prétendues réformes, nous voyons non des garanties, mais des promesses, et l'on sait depuis longtemps ce que valent les promesses de la Porte.

Le jeune roi des Hellènes a une entrevue avec l'empereur Guillaume, — entrevue qui, dans les circonstances actuelles, a une certaine importance.

On n'ignore pas que la Grèce réclame sa part dans le morcellement projeté par la Turquie: elle veut l'Epire et la Thessalie, et, pour appuyer ses prétentions, elle pousse activement ses préparatifs militaires, tout comme les Roumains.

On écrit de Saint-Petersbourg que les bruits qui avaient couru d'une prochaine abdication de l'empereur sont absolument inexacts.

CHINE.

Les nouvelles apportées de Chine par la dernière maille réduisent à leurs véritables proportions les troubles qui se sont produits dans une des provinces de l'empire et dont des informations inexacts avaient placé le théâtre à Ning-Po. Aucun ecclésiastique français n'a été victime, comme on l'avait avancé, d'un soulèvement populaire; auquel était attribué un caractère particulièrement menaçant pour tous nos établissements religieux; s'il y a lieu de déplore les actes de violence qui ont réellement été commis et qui ont coûté la vie à un prêtre indigène, ainsi qu'à plusieurs chrétiens chinois; et

Celles qu'il avait produites depuis son séjour à Paris manquaient pour la plupart de cette naïveté qui rendait les premières si précieuses.

Enchaîné dans son inspiration, obéissant à la nécessité du gain, sans cesse distraité par les exigences du monde, il avait travaillé rapidement et sans amour.

On le lui reprocha avec un regret hypocrite; on montra, l'un après l'autre, les défauts de ces créations hâtives, en flétrissant du nom d'avidité le sentiment qui les avait fait produire.

Ces accusations frappèrent Herman au cœur; ses ennemis l'apprirent sans doute, et les renouvelèrent chaque mois, chaque semaine, chaque jour.

Bientôt le jeune sculpteur ne put jeter les yeux sur certaine feuille sans y trouver son nom flétri de quelque sanglante épigramme.

On lui prêtait des discours ou des actions ridicules; on exposait la caricature de sa personne à la risée publique.

Herman, qu'une telle persécution mettait hors de lui, voulut se venger; Duvert lui observa tranquillement que c'était un des côtés du succès.

Pourquoi s'étonnait-il que les mêmes moyens employés par ses amis pour le rendre célèbre le fussent par ses ennemis pour le rendre ridicule.

C'était là une suite inévitable de la réputation; mais Herman était trop peu accoutumé à ces mœurs qui mettent l'œuvre et la personne de l'artiste à la

merci de la critique, pour accepter une telle consolation.

Il sentait d'ailleurs, au fond des railleries dont on le poursuivait, un reproche exagéré, mais juste.

La jalousie avait rendu ses ennemis clairvoyants, et ils frappaient bien aux points malades de son cœur.

Cloffer se débattit en vain quelque temps contre ces attaques de moucheron qui le perçaient de tous côtés; en vain il s'efforça d'oublier la persécution à laquelle il était en butte; cette âme, accoutumée au repos que donne l'obscurité, avait été trop profondément troublée; il tomba dans une sombre tristesse qui amena une maladie à laquelle il faillit succomber.

Il fallut toute l'habileté des médecins et plusieurs mois de convalescence pour le ramener à la vie.

De Riol le décida à un voyage d'Italie qui acheva de le remettre.

A son retour, il avait enfin recouvré ses forces, et la longue oisiveté à laquelle il s'était vu forcément condamné lui avait donné un ardent désir de travailler.

Mais lorsqu'il se présenta chez les marchands, ceux-ci le reconnurent à peine.

Il était arrivé de Florence un pétrisseur de terre cuite, et la vogue s'était fournie de ce côté.

Herman alla voir Duvert, à qui il fit part de ce

changement.

Le journaliste haussa les épaules.

— Que voulez-vous, maister, dit-il, le succès est comme la fortune, il faut le prendre aux cheveux; six mois d'absence suffisent pour faire oublier un homme; vous avez eu tort de partir.

— Ma santé l'exigeait.

— Un homme en vogue, maister, n'a pas le droit de se mal porter; notre société est une mêlée, et quiconque sort des rangs, ne fût-ce que pour une heure, trouve au retour sa place prise.

— Mais ne puis-je reconquérir ma position?

Duvert secoua la tête.

— Votre personne et votre nom sont connus; votre talent a perdu sa nouveauté; vous ne pouvez compter désormais sur cet intérêt curieux qui dans le monde tient lieu d'admiration; on parle déjà de vous comme d'un mort.

— Mais c'est horrible! s'écria Herman. Quoi, un an a suffi pour m'enlever...

— Ce qu'un an avait suffi pour vous donner, acheva Duvert... Pourquoi en être surpris? La vogue s'en va comme elle est venue.

— Mais que devenir alors?

— Cherchez, mon cher maister; vous pouvez vous faire peintre, poète ou comédien; ce sera une transformation, et peut-être l'intérêt public vous reviendra-t-il.

Herman ne répondit rien et quitta le journaliste.

Il ne pouvait croire encore que celui-ci n'eût point exagéré. Mais il reconnut bien vite la vérité de tout ce qu'il lui avait dit.

Après s'être accoutumé aux enivrements du triomphe, il fallut repasser par toutes ces sollicitations pénibles du début, retrouver les repoussoirs dont on avait perdu l'habitude, accepter enfin toutes les douleurs et toute la honte de l'oubli.

Ces épreuves étaient au-dessus des forces d'Herman. Il lutta quelque temps; mais enfin un jour, après un nouveau refus plus sensible que tous les autres, il courut à son atelier, fit appeler un marchand, vendit tout, paya ce qu'il devait, et reprenant le bâton d'épines qu'il avait suspendu au-dessus de la porte comme trophée:

— C'est assez d'humiliations, murmura-t-il; retournons à la forêt.

Il sortit de Paris par la même barrière qu'il avait franchie quatre années auparavant pour y arriver; mais, hélas! toutes les espérances qu'il portait alors en lui s'étaient évanouies; venu heureux, jeune et fort, il s'en alla désespéré, vieilli et mortellement atteint!

— Mais c'est horrible! s'écria Herman. Quoi, un an a suffi pour m'enlever...

— Ce qu'un an avait suffi pour vous donner, acheva Duvert... Pourquoi en être surpris? La vogue s'en va comme elle est venue.

— Mais que devenir alors?

— Cherchez, mon cher maister; vous pouvez vous faire peintre, poète ou comédien; ce sera une transformation, et peut-être l'intérêt public vous reviendra-t-il.

Herman ne répondit rien et quitta le journaliste.

la roine d'un certain nombre d'églises de chapelles, il ne faut, du moins, dans ces regrettables événements que le d'une agitation locale, calmée au d'un point, l'existence de nos mis-

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une forte crue s'est subitement manifestée en Loire cette nuit. L'eau s'est élevée de hier soir de 4^m environ.

Samedi dernier, M. Agostini, employé M. Mauriceau, huissier à Saumur, a rue Saint-Jean, cinq obligations, et est allé les remettre à M. Patry, maire de ville, qui les a fait parvenir à M. Loiseau, boulanger à Blou, propriétaire de ces obligations.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans prépare en ce moment son service d'hiver. Nous croyons savoir qu'elle projette d'apporter dans ce service certaines modifications, toutes dans l'intérêt des voyageurs, telles que l'amélioration de la marche des trains, le chauffage, etc.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — Jeudi dernier, un commencement d'incendie a eu lieu à la Chenehutte, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, au domicile des époux Taugourdeau. Le matin, la femme avait chauffé le four et retiré les braises dans sa cheminée. Tout à coup elle y avait une chaise chargée de linge. Elle s'était absentée pendant la demi-journée. Le soir, à son retour, en ouvrant sa porte, elle vit le feu qui minait son lit, ses meubles étaient consumés, et une épaisse

fumée avait envahi son appartement. Elle appela ses voisins, qui lui aidèrent à éteindre ce commencement d'incendie. On suppose qu'une étincelle aura sauté des braises mal éteintes sur les chaises, et que le feu s'est ainsi communiqué à tout le mobilier. La perte s'élève à 4,500 fr., couverte par une assurance. L'immeuble n'a qu'un dommage de 50 fr. environ.

Vihiers. — Samedi matin, le sieur Bretonneau, aubergiste à Vihiers, conduisait de Vihiers à Nueil sa charrette chargée de bois. En montant une côte, il s'aperçut que la charge était trop en arrière : pour faire contre-poids, il s'élança sur les brancards ; mais il manqua son coup et tomba sous une des roues qui lui passa sur les deux cuisses. Le docteur Bréhéret, de Nueil, constata qu'il n'y avait pas fracture, mais de graves ecchymoses qui entraîneraient une incapacité de travail de plusieurs semaines. Le sieur Bretonneau a pu être ramené à son domicile.

Doué-la-Fontaine. — Le 8 octobre, vers 3 heures du soir, un gamin âgé de 14 ans, sachant que son voisin Reverdy était absent de sa maison, a escaladé le mur de son jardin et de la cour, est passé, par la fenêtre qui se trouvait entr'ouverte, dans la cuisine et de là dans une chambre où se trouvaient deux armoires : il en a ouvert une avec effraction et s'est emparé d'une somme d'environ 30 francs, sur laquelle il a donné 7 francs 65 à un de ses camarades du même âge qui était resté dehors, et a dépensé le reste en achat de bonbons, chocolat, fusées, poudre de chasse et pistolet.

Il est à supposer qu'il pourra bientôt exercer ses talents dans une maison de correction. (Patriote.)

Angers. — Il y a quelques jours, un jeune homme d'Angers, engagé volontaire pour cinq ans, s'échappait de son régiment sans permission, et arrivait chez son père. Il y passait quelque temps, bien entendu sans dire mot de sa triste équipée, puis enfin se décidait à rejoindre sa garnison. Une heure à peine après son départ pour la gare, la gendarmerie, sur l'ordre de l'autorité militaire, se rendait chez le père, et, croyant encore trouver le fils, se livrait à une perquisition dans toute la maison.

A cette révélation inattendue de la conduite de son fils, le père ressentit une impression terrible ; il fut frappé d'une congestion et est mort vendredi matin. Le fils, que l'autorité militaire a bien voulu ne pas considérer comme déserteur à raison de son retour volontaire, est condamné à soixante jours de prison. (J. de Maine-et-Loire.)

La semaine dernière, de violents orages ont éclaté sur différents points du département d'Indre-et-Loire. A Châteaurenault, les coups de tonnerre se succédaient avec une intensité menaçante et la grêle a exercé de sérieux ravages. Les grêlons étaient énormes et quelques-uns pesaient jusqu'à 50 grammes.

A Rochecorbon, la grêle n'a exercé que des dégâts minimes. Ces perturbations atmosphériques étaient prévues d'ailleurs par les observations météorologiques. Depuis plusieurs jours, un gros temps avait sévi, sur les côtes de Bretagne, avec une violence dont nous devons ressentir le contre-coup.

Faits divers.

On écrit de Verdun au Progrès de Saône-et-Loire : « Grand émoi dans notre localité ! Il est vrai qu'il s'agit d'un héritage de cent vingt millions !!! On vient, en effet, de recevoir ici une lettre de deux sollicitors (avoués) de Calcutta, annonçant que nos sympathiques compatriotes, M. Charles et Léon-Bernard Derosne, tous deux si honorablement connus à Paris, dans le monde des lettres, seraient appelés, du chef de leur mère défunte, à recueillir la succession du riche colonel O'Kieff, descendant des anciens rois d'Irlande, qui est mort, le 20 février dernier, sur le territoire des Indes anglaises. »

La logique du pochard : « — Voyez, lui disait-on, comme vous avez tort de boire : le vin vous fait trébucher à chaque pas ! — Pas du tout, je n'ai pas tort de boire... mais j'ai tort de marcher quand j'ai bu ! »

Dernières Nouvelles.

L'armistice, repoussé d'abord par la Serbie, est aujourd'hui repoussé aussi par la Russie. Une dépêche de Saint-Petersbourg d'avant-hier ne laisse aucun doute à cet égard. En voici le texte :

« La Russie déclare ne pouvoir accepter l'armistice de six mois proposé par la Sublime-Porte, et demande à nouveau qu'on impose aux deux parties belligérantes l'armistice de six semaines, en revenant ainsi aux propositions présentées à la Turquie par l'Angleterre et appuyées par les grandes puissances. »

La décision du grand conseil tenu par le czar à Livadia a pour résultat de tout remettre en question et de recouvrir à bref délai la période des hostilités.

On pouvait du reste s'attendre à ce refus de la Russie d'après l'attitude du Nord, qui dès le premier jour déclarait l'armistice et ses conditions inacceptables, et d'après l'attitude des divers cabinets européens qui ne cachaient pas leur peu de confiance dans le maintien de la paix.

Le Nord avait sans doute reçu des communications particulières de Saint-Petersbourg qui lui dictaient la ligne à suivre ; — quant aux chancelleries, elles savaient à quoi s'en tenir sur les projets de la Russie. En même temps que le télégraphe nous annonçait la résolution du czar, le journal

officiel du Monténégro, le Tchernagorca, nous apprenait que ce petit Etat liait sa cause à celle de la Serbie pour « la libération des chrétiens, » et repoussait à son tour l'armistice de six mois. En présence de cette situation nouvelle qui est fort grave, nous ne savons trop ce que va faire la diplomatie ; mais nous voyons se rouvrir la période des inquiétudes, car tout le monde se demande où va l'Europe ?

Chronique Financière.

Bourse du 14 octobre 1876. Les Recettes générales ont acheté 36,800 fr. de rente 5 0/0 et 4,800 fr. de rente 3 0/0. L'épargne se porte de préférence sur le 5 0/0 dont le coupon doit être détaché le 1^{er} novembre. Les fonds anglais viennent avec 1/16 de baisse à la première cote à 95 7/8 et 1/8 de baisse à la seconde à 95 3/4. Le 5 0/0 fait successivement 106 fr., 105.85 et 106.02 1/2. Le 3 0/0 débute à 70.95, touche 70.60 et clôture à 70.80. L'Italie se traite de 73 à 73.20. Le 5 0/0 turc fait de 11.85 à 12.05. Tous les établissements de crédit sont faibles à l'exception de la Banque franco-hollandaise qui se relève à 587.50. Les chemins de fer sont délaissés et se maintiennent dans les cours d'hier. En clôture, le marché est un peu plus ferme. Nous rappelons que c'est mardi 17 octobre et mercredi 18 octobre que s'ouvre la souscription aux obligations de la Société des Orgues Alexandre, dont nous avons déjà expliqué la combinaison.

C'est le 17 et le 18 octobre que s'ouvre la souscription publique aux 13,180 obligations de la Société des Orgues d'Alexandre père et fils, émises à 440 francs et remboursables à 500 francs.

Nous sommes heureux d'avoir à appeler l'attention de l'Épargne sur ce placement qui est de plus de 7 0/0 avec des garanties de premier ordre.

En effet, l'ingénieuse combinaison de M. Bionne, administrateur délégué de la Société, a pour effet d'assurer la garantie de l'Etat pour le remboursement de toutes les obligations, puisque un titre de Rente Française sera déposé à cet effet à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS, et dont la capitalisation produira l'extinction des obligations.

Quant aux intérêts, ils sont garantis par une première hypothèque sur cette belle installation, immeubles considérables, colonies ouvrières, maisons d'habitations, outillages industriels, etc., etc., enfin 88,000 mètres de terrain formant un magnifique parc aux portes de Paris.

L'Épargne, tout en contribuant au développement de l'industrie nationale, développement qui, en augmentant la richesse générale, permettrait d'alléger pour chacun les lourdes charges actuelles, fait un placement des plus solides et des plus avantageux.

Pour souscrire d'avance aux obligations de la Société des Orgues, il suffit de s'adresser par lettre, 106, rue Richelieu, à Paris.

Inutile de faire aucun versement en souscrivant, l'emploi de l'argent ne pouvant avoir lieu qu'en échange des garanties promises et après la totalité des obligations souscrites.

celle force joyeuse qui aime à se dépenser sous le ciel ; et plusieurs fois il fut obligé de s'arrêter afin de prendre du repos. Il profita d'une de ses haltes pour avertir sa mère de son retour. On devine le bonheur de Marguerite en recevant cette lettre, qui précéda Herman que de quelques heures. Mais sa joie fut bientôt tempérée par la vue du changement qui s'était opéré dans son fils. Elle comprit aisément à sa pâleur et à la mélancolie distraite de ses regards que ses projets avaient échoué, et que son retour était moins dû à la tendresse qu'au désespoir. Elle ne lui adressa pourtant aucune question. Il lui avait dit, en se jetant dans ses bras : — Ma voici, ma mère, et je ne vous quitterai plus ! C'était assez ; elle s'occupa de tout faire pour que son fils pût retrouver près d'elle la sérénité qu'il avait perdue. Rassemblant donc autour d'Herman, avec cette ingénieuse adresse de femme et de mère, tout ce qu'il aimait autrefois, elle lui fit tapisser une chambre séparée dans la chaumière, invita ses vieux amis à le visiter, et obtint des jeunes filles du voisinage de faire les veillées près de son foyer. Tous les jours étaient devenus ainsi des jours de fête chez Marguerite. Mais Herman ne s'en aperçut

pas ! Qu'était-ce, en effet, que tout cela près du monde qu'il avait traversé ? Il entendait toujours ce tumulte élégant au milieu duquel son nom avait retenti autrefois ; il comparait l'obscurité dans laquelle il était retombé à l'éclat dont il avait été un instant entouré ! Cette âme avait perdu sa simplicité en même temps que son calme, et, désabusée des fausses joies du monde, ne pouvait plus retourner aux joies faciles de la famille. Marguerite finit par s'apercevoir que tous ses efforts étaient inutiles. Herman devenait chaque jour plus triste, plus souffrant. Bientôt le mal fit de tels progrès qu'il ne put quitter la chaumière. La pauvre mère effrayée courut chercher un médecin. Celui-ci examina le jeune homme avec attention, l'interrogea, lui prescrivit le repos, la distraction, et se retira. Marguerite courut après lui : — Vous ne me dites rien, monsieur ? balbutia-t-elle en regardant le docteur avec angoisse. Il parut embarrassé. — La vérité ! au nom du ciel, reprit la mère éperdue. — La vérité ? balutia le médecin. — Je la veux.

— Eh bien !... Je vais prévenir le pasteur. Marguerite jeta un cri et se laissa tomber à genoux. Le pasteur vint le lendemain sous prétexte de commander à Herman quelques travaux ; mais le jeune homme sourit tristement : sentant les progrès du mal, il avait compris ce qui amenait le pasteur. Il lui ouvrit son cœur et lui raconta tout ce que nous avons dit. Lorsqu'il eut achevé, celui-ci voulut basarder une consolation ; mais Herman l'interrompit. — Ma douleur est guérie, monsieur, dit-il d'un accent pénétré. Près de mourir, la vérité m'est enfin apparue ; tout ce qui est arrivé était juste. J'ai voulu changer les immatérielles jouissances de l'art contre les avantages de la fortune et les vanités de la célébrité ; j'ai sacrifié mes affections et mon tranquille bonheur à un délire ambitieux ; tôt ou tard je devais subir la peine de mes erreurs. Puisse-t-elle seulement servir de leçon ! Si quelqu'autre, tenté par de vaines promesses, voulait quitter nos vallées pour les grandes villes, racontez-lui mon histoire, monsieur ; dites-lui ce que coûte le succès sans rendre plus heureux ni meilleur ; répétez-lui enfin de cultiver son cœur et son intelligence non pour le profit, mais pour le devoir ; car la joie ici-bas n'est qu'aux âmes simples. (Magasin pittoresque, tome ix.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 16 octobre 1876.

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie nouvelle en 3 actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Delacour et Hennequin.

DISTRIBUTION : Gatinet, MM. G. Simon. — Armand Fauvinard, avocat, Servat. — Tardiveau, avocat, Veillet. — Henri de Bagnolles, Destez. — Un commissaire de police, Mignon. — Un secrétaire du commissaire, Hamoneau. — M^{me} Laiguisier, M^{mes} Angé. — Césarine, Vauthier. — Angèle, Servat. — M^{me} de Bagnolles, C. Leroy. — Fanchette, Amélie. — Thérèse, Ansel. — Sophie, Crausse.

Le succès de cette pièce lui a valu 250 représentations à Paris.

Le spectacle commencera par :

La Consigne est de rouler

vaudeville en 1 acte, de MM. Eugène Granger et Lambert Thiboust.

DISTRIBUTION : Landremol, MM. Servat. — Tavernier, Destez. — Irma, M^{me} Leroy. — Charlotte, M^{lle} Amélie.

Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nau-

sées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étourdissements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colo-

nel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRIAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Services d'été, à partir du 20 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — matin.	7 — 40 — soir.	9 — 30 — matin.	11 — 41 — soir.
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — soir.	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 — matin.	6 — 20 — soir.	7 — 39 — matin.	11 — 42 — soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 OCTOBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	70	75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	»	10	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	875	»	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	100	50	»	Crédit Mobilier	185	»	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	555	»	»	10
5 % jouiss. novembre.	105	90	»	Crédit foncier d'Autriche	480	»	5	Société autrichienne, j. janv.	570	»	5	»
Obligations du Trésor, t. payé.	401	25	»	Est, jouissance nov.	407	30	1 25	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	329	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1020	»	»	Orléans	333	25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	487	50	»	Midi, jouissance juillet.	777	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	330	»	»	»
— 1865, 4 %	510	»	»	Nord, jouissance juillet.	1277	50	»	Est	329	»	»	»
— 1869, 3 %	361	50	»	Orléans, jouissance octobre.	1056	35	6 25	Nord	333	»	»	»
— 1871, 3 %	370	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	680	»	7 50	Ouest	329	75	»	»
— 1875, 4 %	492	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1335	»	»	Midi	328	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3730	»	»	Compagnie parisienne de Gaz.	18	50	1 50	Deux-Charentes	305	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	695	»	»	Société Immobilière, j. janv.	505	»	»	Vendée	288	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	380	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	505	»	»	Canal de Suez	322	»	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	330	»	»									
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.	735	»	»									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 — — — — —
6 — 1 — — — — —	1 — 1 — — — — —
9 — 37 — — — — —	4 — 10 — — — — —
1 — 17 — — — — —	7 — 17 — — — — —
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-maté.	8 — 30 — — — — —
9 — 41 — — — — —	12 — 38 — — — — —
4 — 41 — — — — —	10 — 48 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, successeur de M^e CHÉDEAU.

Extrait d'un jugement prononçant séparation de corps.

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix-neuf août mil huit cent soixante-seize, enregistré et signifié :

La dame Ernestine ou Tenestine Rochat, marchande, demeurant à Saumur, épouse du sieur Frédéric Bontemps, propriétaire, demeurant commune de Brain-sur-Allonnes, a été déclarée séparée de corps d'avec son mari.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, et de la dame Bontemps. (522) (Signé) : V. LE RAY.

A VENDRE

DE SUITE, En bloc ou par lots, UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs.

S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JUTTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

L'ILE DE JOREAU

Contenant 6 hectares 10 ares, située au milieu de la Loire et à 200 mètres de Gennes.

Cette île se compose de terres labourables et pâtures; une partie est plantée en vigne, houblon et bois. S'adresser à M^e BOURDAIS. (463)

PENSION

DES SOUS-OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

On demande de suite UN ENTREPRENEUR pour la pension des sous-officiers de l'école de cavalerie.

Pour les renseignements, s'adresser au commandant en second de l'école, à Saumur.

Etude de M^e CORNILLEAU, notaire à la Forêt-sur-Sèvre, canton de Cerizay (Deux-Sèvres).

A VENDRE

De gré à gré, en totalité ou par lots, LA BELLE MÉTAIRIE DE LA CHOLTIÈRE

Située commune de Saint-Jouin-sous-Châtillon (Deux-Sèvres), à un kilomètre de la ville de Châtillon-sur-Sèvre et à pareille distance de la gare de chemin de fer qui dessert cette ville, contenant 60 hectares 83 ares 30 centiares.

S'adresser, pour la visiter, aux fermiers, et, pour traiter, à M^e CORNILLEAU, notaire. (483)

Médecine, Pharmacie.

ÉPILEPSIE

Crises nerveuses, — Hystérie. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. — Docteur RIVALLS, 107, rue de Rennes, Paris, de 2 à 3 heures, ou par correspondance en province et à l'étranger. — Nombreuses guérisons.

CONTRE 10 FR. adressés au Dr de la pharmacie, 18, rue d'Assas, Paris, on reçoit franco par retour du courrier médicaments et conseils nécessaires pour toutes les maladies contagieuses des deux sexes. Emploi facile en secret par les personnes les plus délicates.

OBESITÉ, — MAIGREUR Indication précise pour faire cesser la maigreur ou diminuer l'embonpoint, sans remèdes et sans altérer la santé. 2 fr. franco par la poste, et 2 fr. 25 sous pli cacheté. M. BERNARD, chimiste, 20, rue de Vélizy, à Bellevue, près Paris. (404)

NOUVEAU CHAUFFAGE

MOUSSERON

20, Baré des Filles-du-Calvaire, 20, à PARIS.

Foyers pour cheminées, Fourneaux de cuisine, Poêles, Brazeros sans tuyaux, Calorifères, depuis 25 francs, Grilles économiques pour foyers de fours, et de Générateurs fixes et mobiles, chemins de fer et navigation.

LA MAISON GUSTAVE GIRARD BLANC ET LINGERIE

Rue Saint-Jean, 42.

Demande un jeune garçon de magasin.

On demande un bon expéditionnaire.

Beaux appointements. S'adresser au bureau du journal.

LES PERSONNES

désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées, — Écoulements, — Rétrécissements, — Douleurs de la Vessie et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, — prendront tout de suite les OUVLES SUÉDOIS Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicie, etc., sont traitées de 2 à 3 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (141)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur. Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIÉS Informations rapides et précises Expédié par les trains-poste du soir PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc. DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. Six mois : 30 fr. Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS sur demande par lettre affranchie Paris, Rue Coq-Héron, 5

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr



POMPE ROTATIVE

DE J. MORET & BROQUET Usine et bureaux, 121, r. Oberkampf, Paris Pour le soutirage et le transport des huiles, bières, essences, et tous liquides. La seule adoptée par toute l'industrie vinicole. Debit selon le No de 2 à 20,000 litres par heure. Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les vins. PROSPECTUS FRANCO. — VENTE À GARANTIE.

LA SITUATION

ET FIGARO FINANCIER

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an ; — 3 mois, 3 fr. Séparément : Situation, 8 fr. par an ; — 3 mois, 2 fr. Figaro, 6 fr. par an ; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le Jeudi, l'autre le Dimanche, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.

LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.

Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fait connaître deux journaux POUR LE PRIX D'UN SEUL.

Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS. On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles correspondances avec les abonnés et rébus, etc. Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires. La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.